



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° CC32/2024
SÉANCE N° 2 DU 18 MARS 2024

RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE CHANZY – CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE – BILAN DE LA CONCERTATION

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 12 mars 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents

Christian Lefort, Danielle Guillerme-Caous, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 37), Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (à partir de 18 h 21), Florian Bercault, Bruno Bertier, Marie Boisdontier, Patrice Morin, Camille Pétron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon (à partir de 18 h 28), Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 16), Georges Hoyaux, Catherine Roy (à partir de 18 h 19), Paul Le Gal-Huamé (à partir de 18 h 16), Marie-Laure le Mée Clavreul, Kamel Oghi, Christine Droguet, Sébastien Buron, Samia Sultani, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (jusqu'à 19 h 02), Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois (à partir de 18 h 22), Julien Brocaïl, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 35), David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Corinne Segretain, Pierre Besançon, Louis Michel, Marcel Blanchet, Dominique Gallacier, Michel Paillard (à partir de 18 h 20) et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais et Annette Chesnel.

Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Damien Richard, Isabelle Eymon a donné pouvoir à Nadège Davoust, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Christine Droguet, Antoine Caplan a donné pouvoir à Julien Brocaïl, Georges Poirier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Sultani, James Charbonnier a donné pouvoir à Yannick Borde, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Nicole Bouillon a donné pouvoir à Louis Michel (à partir de 19 h 02), Éric Morand a donné pouvoir à Vincent Paillard, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Corinne Segretain et Olivier Barré a donné pouvoir à Marcel Blanchet.

Anthony Roullier est représenté par Danielle Guillerme-Caous, suppléante.

Nadège Davoust et Bernard Bourgeois ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le: 20 mars 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2024

RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE CHANZY – CONCERTATION
RÈGLEMENTAIRE – BILAN DE LA CONCERTATION

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R103-1,

Vu la délibération de lancement de la concertation,

Vu les objectifs généraux de l'opération et les modalités de concertation du projet,

Vu le bilan de la concertation,

Considérant que cet aménagement doux, avenue de Chanzy à Laval, est nécessaire pour la sécurité des usagers,

Que cet aménagement propose une continuité en amont et en aval du projet existant,

Qu'au vu du montant estimatif de ce réaménagement, une concertation règlementaire était obligatoire,

Que les modalités d'affichages et d'informations ont été respectées,

Que la concertation a permis de mobiliser et recueillir des avis variés et argumentés, répondant aux objectifs fixés pour cette concertation,

Après avis de la commission mobilité,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve le bilan de la concertation.

Article 2

Le conseil communautaire décide de réaliser les travaux de la phase 1, ce projet répondant aux attentes exprimées lors de la concertation.

Article 3

Le conseil communautaire décide de poursuivre les études de la deuxième phase qui se fera en concertation avec les populations/riverains/commerces établissements/scolaires/usagers de l'axe, ainsi que les collectivités (Conseil départemental), villes (Laval et Bonchamp-lès-Laval) et les services de l'État.

Article 4

Le bilan de la concertation sera mis en ligne sur le site Internet de Laval Agglomération (les participants de l'atelier ayant laissé leurs coordonnées en seront informés), des exemplaires papiers seront mis à disposition à l'Hôtel Communautaire, en mairies de Laval et de Bonchamp-lès-Laval.

Article 5

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 6

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, un conseiller communautaire s'étant abstenu (Dominique Gallacier).

Le Président,

Signé : Florian Bercault